

national. Je ne vois pas comment une province pourrait voir un inconvénient à ce que le gouvernement fédéral exerce son autorité propre sur le territoire de cette province.

L'Ontario, par exemple, a une excellente Commission des ressources en eau, qui depuis environ 14 ans, s'occupe de la lutte contre la pollution. En même temps, le gouvernement fédéral, sous l'égide du ministre, a établi à Burlington le Centre canadien des eaux intérieures où l'on poursuit sans question ni hésitation un programme de recherche et de contrôle de la qualité de l'eau. Le gouvernement fédéral, de sa propre autorité, et dans les limites de sa juridiction, a établi ce centre et personne ne s'y oppose. En effet, la province d'Ontario a créé son propre centre à côté. Je puis vous citer un autre exemple: nous n'avons pas entendu d'objections de la province de Terre-Neuve lorsque le ministère des Pêches a effectivement enrayé la pollution dans la baie de Plaisance. Nous n'avons pas entendu de protestations de la part du gouvernement d'Ontario lorsque le gouvernement fédéral a pris en main les problèmes qui se posaient dans nombre de ces zones. L'Ontario reconnaît la compétence du gouvernement fédéral en ce domaine et est prêt, je crois, à l'accepter.

Le gouvernement fédéral n'est pas l'ennemi naturel des provinces, surtout lorsque ses dépenses relèvent de sa propre juridiction. Il ne faudrait pas non plus que le Parlement fédéral, agissant dans son propre secteur, soit soumis aux lois provinciales ou en dépende. Néanmoins, c'est à quoi tend ce bill, puisque le refus des provinces le rendrait inapplicable. Par contre, les lois fédérales ne devraient pas imposer de restrictions aux provinces qui combattent la pollution dans leur propre secteur.

Au lieu de ce bill nous devrions avoir une loi fédérale de contrôle de la pollution, ou une loi sur les ressources hydrauliques, relevant du pouvoir fédéral qui serait simplement mentionné. Le gouvernement fédéral pourrait ensuite entreprendre son propre programme, à ses propres frais, et suivant ses propres méthodes. Les provinces prêtes à agir ou agissant déjà dans leur domaine accueilleraient avec plaisir la participation fédérale. Le ministre lui-même en a donné un bon exemple cet après-midi. Aucune autorité en vertu de cette loi n'interdit l'usage des détergents ou d'autres polluants au Canada.

Le gouvernement fédéral a certainement le pouvoir d'agir et, à mon avis, il pourrait et devrait s'en prévaloir aux termes de n'importe quel bill adopté par notre Parlement. Il a l'autorité voulue et il n'est pas trop tard. Une disposition en ce sens pourrait fort bien

être insérée dans le bill et elle serait fort bien accueillie. Dans les provinces peu engagées dans le domaine de leur propre compétence, et il y en a certainement des exemples, les Canadiens pourraient profiter des travaux et de la protection du gouvernement fédéral.

Monsieur l'Orateur, devant cet autre choix qui se présente nettement—on a dit que l'autorité requise existe—alors que le bill proposé est compliqué, difficile et inefficace, nous devons conclure que le gouvernement n'est pas disposé à dépenser ni à assumer le contrôle de la pollution, mais qu'il veut, aussi rapidement que possible, passer la responsabilité aux organismes provinciaux et locaux.

Un premier jalon a été posé. Le ministre a tracé un chemin difficile. Nous espérons que le bill, lorsque nous aurons fini de l'examiner, sera devenu plus facile d'application. Quelle que soit l'issue, j'en assure le ministre, la Chambre lui souhaite de réussir et elle l'appuiera dans la mise en œuvre de la meilleure mesure législative que notre Parlement puisse produire.

#### M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest):

Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat actuel. Avant de poursuivre, j'aimerais dire un mot ou deux sur les orateurs qui m'ont précédé. Cet après-midi nous avons entendu le ministre; je me réjouis de le voir reprendre une part de plus en plus active à nos travaux. Nous lui souhaitons tous sincèrement un rétablissement complet. Je vais être sévère quant à certains aspects de la mesure législative dont nous discutons cet après-midi mais je suis certain que le ministre sait très bien qu'il n'y a rien de personnel dans mes remarques sur ce projet de loi.

Dans son discours, cet après-midi, le ministre a eu des envolées poétiques, mais son message était clair. Pour moi, il signifie que le gouvernement fédéral n'a aucun plan véritable pour résoudre le problème de la pollution au Canada. Il ne prétend plus mener un combat vigoureux contre la pollution. Il se décharge du problème et des dépenses principalement sur le dos des provinces et des municipalités. S'il n'y a pas de normes nationales de lutte contre la pollution, on ne peut mettre en vigueur des modifications au Code criminel. Le gouvernement, ce me semble, s'est encore montré impuissant à régler un des problèmes majeurs de la nation, celui de la pollution de l'environnement.

• (8.20 p.m.)

L'orateur précédent, porte-parole de l'opposition officielle, a fait valoir un certain nombre de points intéressants, et je souscris à la plupart. J'estime moi aussi que sous sa forme actuelle le projet de loi ne parviendra pas à régler les graves problèmes de pollution